

## COMPTE RENDU

### BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 septembre 2020 à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, à l'espace jeunes de Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président

#### Étaient présents :

#### Nombre membres du

#### bureau :

- en exercice : 20
- présents : 19
- votants : 20

#### Date de convocation :

2 septembre 2020

<b>Président</b>	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur BIETTE Bernard
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame COCHETON Stella	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur MARTELLIERE Eric
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Madame DELORD Martine	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur POMA Alain
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur GOUTX Alain	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Madame GOMES Zita
<b>9<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LANGLAIS Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Madame ROUSSEAU Carole		

Étaient absents excusés : Monsieur MARINIER Jean-François -

Absents ayant donné procuration : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur POMA Alain -

Madame DELORD Martine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

En préambule de la réunion de bureau, la Communauté étant l'un des cofinanceurs du projet de restructuration du CFA interprofessionnel de BLOIS via une subvention de 26 000 € par an sur 5 ans, un document de présentation concernant l'état avancement des travaux, élaboré par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA 41) de Loir-et-Cher est remis aux membres du bureau exécutif de la Communauté.

Le Bureau délibère ensuite sur le dossier suivant porté à l'ordre du jour :

## **Urbanisme**

### **1. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N° 3261, 3262, 3263 ET 3265 SISES LES MURES BLANCHES A SELLES-SUR-CHER (41130)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 18 août 2020 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°3261 (1 155 m<sup>2</sup>), n°3262 (717 m<sup>2</sup>), n°3263 (867 m<sup>2</sup>) et n°3265 (563 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit Les Mûres Blanches à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à M. et Mme COPIE Jean, domiciliés au 207 route de Romorantin 41130 Selles-sur-Cher, au prix de 90 000 € TTC, frais d'acte en sus.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2017 délégrant le droit de préemption urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols, et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 délégrant au bureau communautaire l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,

**Vu** la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 août 2020 et enregistrée sous le n°041.242.20.U0002 concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°3261 (1 155 m<sup>2</sup>), n°3262 (717 m<sup>2</sup>), n°3263 (867 m<sup>2</sup>) et n°3265 (563 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit Les Mûres Blanches à Selles-sur-Cher (41130), et situées en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme,

**Considérant que** la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section E n°3261 (1 155 m<sup>2</sup>), n°3262 (717 m<sup>2</sup>), n°3263 (867 m<sup>2</sup>) et n°3265 (563 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit *Les Mûres Blanches* à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à M. et Mme COPIE Jean, domiciliés au 207 route de Romorantin à Selles-sur-Cher (41130), au prix de 90 000 € TTC, frais d'acte en sus. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

**2. VENTE DES COMMERCES DE L'EX-CHER A LA LOIRE AUX COMMUNES CONCERNEES**

Monsieur le Président, demande l'avis des membres du bureau sur la vente des commerces situés sur les communes de Monthou-sur-Cher (épicerie), Thenay (boulangerie), Commune déléguée du Controis-en-Sologne, et Vallières-les-Grandes (auberge). Ces commerces sont entrés dans le patrimoine de l'intercommunalité suite à la fusion de 2017 entre les ex-Communautés de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire. Il rappelle que les statuts communautaires en vigueur prévoient l'intervention communautaire dans le seul champ du « soutien au dernier commerce alimentaire » et qu'il devient donc nécessaire de procéder au « toilettage » du patrimoine communautaire. Le Président présente ensuite l'état des lieux du budget annexe « locaux commerciaux » et propose de retenir un prix de vente de ces biens correspondant à 10 années du loyer annuel actuellement appliqué.

**3. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A SELLES-SUR-CHER**

Le Président précise qu'une réflexion est engagée sur la construction d'une future maison de santé pluridisciplinaire en plein cœur de la Commune de Selles-sur-Cher faisant suite à la demande de Madame Stella COCHETON, maire de ladite commune. La démographie médicale occupant une place centrale dans le cadre de la politique communautaire en matière de santé, il est fondamental qu'aucune piste permettant l'amélioration du service de santé destiné aux habitants du territoire communautaire ne soit écartée. Madame Stella COCHETON, précise qu'à l'heure actuelle le portage n'est pas arrêté et que le site de l'ex-Gamm vert existant sur sa commune est actuellement étudié pour une potentielle installation. Monsieur Jacques PAOLETTI, Vice-président délégué à la politique de santé, indique que ce dossier, présenté lors de commission santé du par le Docteur Stéphane GARREAU, médecin à Meusnes et conseiller municipal à Selles-sur-Cher, a reçu un avis favorable. Madame Zita GOMES, maire adjointe et élue communautaire de Saint-Aignan s'interroge sur la nature de cette création : y aura-t-il vraiment l'arrivée de nouveaux professionnels de santé ou est-ce un regroupement de professionnels déjà installés sur le territoire communautaire ? Madame Stella COCHETON lui indique qu'il y aura au moins l'installation d'un nouveau médecin ainsi que de deux nouveaux kinésithérapeutes. Elle précise que les deux médecins, en place à Meusnes, destinés à tenir des permanences à Selles-sur-Cher, sont maîtres de stage. Madame Zita GOMES tient à souligner par ailleurs qu'il y a de véritables difficultés de prise de rendez-vous s'agissant de la MSP de Noyers-sur-Cher et que cela est fort dommageable pour la population.

**4. SITUATION ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE DAHER SISE A MONTRICHARD VAL DE CHER**

Le Président informe les membres Bureau de sa rencontre récente avec Monsieur Didier KAYAT, Directeur général du groupe DAHER. Celui-ci lui a précisé que leur but est de maintenir la main d'œuvre sur place, mais que cela implique nécessairement un évènement favorable à la reprise du site. Dans ce contexte, le Président tient à alerter les élus sur la nécessité de montrer un front uni et donc non polémique pour que les repreneurs comprennent qu'ils seront bien accueillis sur le territoire : les syndicats ne doivent pas alourdir une situation déjà bien compliquée.

**5. ENTREPRISE GOYER**

Monsieur Olivier RACAULT, élu communautaire de la Commune de Faverolles-sur-Cher et Directeur administratif et financier de l'établissement GOYER sis à Fougères-sur-Bièvre, fait part aux membres du bureau de l'appel à projet en cours portant sur la recherche de 10 demandeurs d'emploi répondant à des critères précis (connus notamment de la MSAP communautaire de Saint-Aignan et d' ADECCO sis Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne) pour les former à la construction selon des principes respectant la transition écologique.

**6. INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE**

Monsieur Pierre LANGLAIS, maire délégué adjoint et élu communautaire de Montrichard Val de Cher, informe le bureau de la venue de 150 caravanes des gens du voyage sur ladite commune. Les habitants seraient excédés, aussi il demande à Monsieur Alain GOUTX, Vice-Président délégué à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de procéder rapidement au choix de l'implantation de la future aire de grand passage. Ce dernier lui précise que cette réflexion a été initiée lors de la précédente mandature et qu'elle ne pourra aboutir qu'au prix d'un travail concerté dans le cadre de la commission thématique correspondante qui se réunira pour la première fois très prochainement, suite aux élections. Monsieur Alain GOUTX souligne qu'il est important d'agir de façon dépassionnée et avec méthode : au risque d'échouer et de se voir imposer (au terme des deux années de délais fixées dans le cadre règlementaire du schéma départemental) un terrain imposé par le Préfet de Loir-et-Cher. Le Président salue le travail de Monsieur Alain GOUTX et le remercie d'avoir accepté de reconduire ses missions en prenant le poste de Vice-président.

**7. CONFERENCE DES MAIRES**

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président rappelle qu'une conférence des maires aura lieu le Lundi 19 octobre 2020 à la salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Cher et que les membres du bureau sont invités à y participer.

La séance est levée à 19 h 30  
Le Controis-en-Sologne, le 21 septembre 2020  
Le Président  
Jean-Luc BRAULT



## HEMERY Frederic

---

**De:** maries.landes@gmail.com  
**Envoyé:** lundi 21 décembre 2020 09:25  
**À:** DURIS François  
**Cc:** BRAULT Jean-Luc  
**Objet:** Aide\_eco\_nov2020

**Importance:** Haute

Monsieur DURIS,

Suite à nos derniers échanges, je vous confirme avoir bien reçu les 2000,00 € versés au titre de l'aide mise en place par la Communauté de communes Val de Cher Controis, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19.

Je tenais à remercier l'ensemble des élus communautaires pour cette initiative et cette aide accordée à ma SCI.

Comptant sur vous pour leur en faire part, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement.

Marie-Claire DANGER  
Gérante SCI Maries-Landes  
**Tél. 06-12-29-46-30**

---

*Salles de Réception*

☎: 06-12-29-46-30

☎: 06-15-25-78-52

9 Rue des Chemineaux - Le Vou - 41130 Châtillon-sur-Cher

---



